PLAN DE MONTAGE 2 23/12/09 16:16 Page 1

Janvier 2010 : Sarkozy a rendez-vous avec l'Education

Du 14 au 30 janvier : plan d'actions en continu

Jeudi 14 janvier : journée d'action second degré

Jeudi 21 janvier : grève nationale
Samedi 30 janvier : manifestation nationale à Paris

L'école libérale
De la fiction à la réalité

La **carte scolaire** est assouplie, avant d'être supprimée. Pour l'heure, le choix de l'établissement par les familles est relativement limité, puisque tous les établissements offrent le même enseignement et que toutes les équipes sont composées au gré de mutations fondées sur des barèmes objectifs. Le développement d'un marché scolaire au sein même de l'école est relativement maîtrisé même si déjà des établissements d'élite recrutent les meilleurs élèves et qu'à l'autre bout du tri social des établissements ghettoïsés voient fuir leurs meilleurs éléments.
Le système éducatif a-t-il pour autant vocation à rester longtemps en marge d'un mouvement politique profond de libéralisation de tous les pans de la vie sociale, qui va de l'hôpital à l'université en passant par les services postaux ? Bien évidemment non, surtout lorsqu'on connaît les profits attendus d'une libéralisation des services dans le domaine éducatif.

A mi-mandat, le Président de la République et sa majorité ne se sont-ils justement pas attelés à ce défi majeur que représente pour les tenants du marché, la libéralisation du système éducatif français et son adaptation aux objectifs de l'OCDE et de la stratégie de Lisbonne de la Communauté Européenne? Défi puisque l'on connaît le profond attachement des français à leurs services publics en général et au service public d'éducation en particulier.
Certes, il serait discutable de taxer de libéralisme telle ou telle mesure prise isolément. Pourtant, pour qui s'intéresse à une vision d'ensemble de la politique éducative actuelle, la cohérence du projet est indéniable.

Le système éducatif est peu à peu asphyxié sous les coups de boutoir des **suppressions de poste**. Le service rendu aux familles se dégrade, par exemple sur la question du remplacement ou de la capacité à accueillir les élèves dans des groupes à effectifs réduits. L'enseignement privé est relativement préservé et les réductions d'impôt encouragent le recours aux officines privées de soutien scolaire.
L'effort de scolarisation et de qualification de tous les jeunes du pays est abandonné au profit d'un recentrage des politiques éducatives sur quelques-uns, prétendument plus méritants. Le concept "d'égalité des chances", soit disant offerte au début du parcours scolaire, masque l'absence d'égalité des droits dans un contexte de diminution drastique de l'offre de formation et l'absence d'égalité réelle dans une société où les inégalités sociales explosent. Sous couvert de **contractualisation**, les établissements où il fait bon vivre, enseigner, expérimenter, ont finalement plus de moyens que les établissements en difficulté.
Le **socle commun** en collège vient sanctionner la fin précoce de la scolarité obligatoire, sur la base d'évaluations déconnectées des savoirs, parcellisées en une kyrielle de micro tâches et parfois directement liées à une normalisation des comportements des adolescents. Le collège se réduit alors à un lieu où l'**évaluation** est omniprésente et où le tri social des élèves prend le pas sur l'instruction et la formation.
Car, à l'issue du collège, le destin scolaire et social de nos élèves doit être fixé, entre ceux qui auront la chance d'entreprendre des études longues vers les licences universitaires (la moitié d'une classe d'âge) et ceux qui devront se contenter de dispositifs d'insertion rapide et d'apprentissage, proposés par des guichets uniques de l'**orientation** qui ne sont plus du ressort de l'Education Nationale.
Si seule une moitié de nos élèves de collège peut prétendre accéder aux formations de lycées pour se destiner aux études supérieures, alors on peut revenir sur la **diversification** des séries des trois voies du lycée. Celle-ci a été conçu pour amener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat, et n'a plus lieu d'être si l'on adopte une politique malthusienne d'accès aux qualifications. On peut donc uniformiser le lycée en alignant la voie professionnelle sur la voie technologique, en réduisant de façon drastique le nombre de séries technologiques, en supprimant les possibilités de redoublement, en mettant en place un **tronc commun** permettant de mélanger les élèves indépendamment de leur choix d'orientation.

Ces objectifs ne sont pas ceux des professeurs, et il faut renforcer l'encadrement local pour contraindre les équipes à endosser les critères de **performance** définis par la technostructure. Il faut également revenir sur la démocratisation de l'Etat qui allait de pair avec la volonté de démocratiser l'accès aux qualifications : vider de son sens la liberté pédagogique des enseignants en les encadrant en temps réel, dessaisir de ses prérogatives le **conseil d'administration**, instance dans laquelle siègent des représentants élus, au profit du seul chef d'établissement, et de sa garde prétorienne, le conseil pédagogique. Les moyens, en particulier les heures non attribuées à des disciplines, pourront être contractualisés et leur attribution liée à la capacité de l'établissement à atteindre les objectifs de performance définis par la **tutelle**.
La question de "la gouvernance" est en effet primordiale dans cette stratégie de libéralisation des services publics, et l'on voit de l'hôpital aux Universités en passant par la Justice, que les représentants locaux de l'administration concentrent des pouvoirs importants pour la mise en œuvre des orientations nationales, pour le service, l'évaluation et la rémunération des agents placés sous leur autorité. Ce faisant, on découpe le service public en une multiplicité d'établissements atomisés, chacun étant alors géré comme une entité coupée des autres, soumis à un contrat inégal avec la tutelle.

Le SNES est déterminé à lutter contre cette **libéralisation** de l'Education qui dénature nos métiers, qui assujettit nos professions, qui rompt avec la démocratisation du fonctionnement des établissements scolaires, qui renonce à l'ambition collective d'amener le plus grand nombre de jeunes à la réussite scolaire et à l'accès aux qualifications.
En janvier, engageons-nous résolument dans l'action pour la défense de nos métiers, pour la défense du service public national d'éducation.

Le plan d'action

Plan d'actions en continu dans les établissements du 14 au 30 janvier. Investissons les demi-journées banalisées institutionnelles de mise en place de la réforme des lycées pour démultiplier les mobilisations. Rencontrons les parents et les lycéens pour mettre en place des actions communes dans chaque localité. Le SNES dépose un préavis de grève nationalement qui couvrira toutes les actions de grève qui doivent se multiplier en janvier et déboucher sur la grève nationale du jeudi 21 janvier, journée nationale d'action de la Fonction Publique. Assurons le financement par la collecte du déplacement de plusieurs centaines de manifestants à Paris le samedi 30 janvier.

Le conseil pédagogique

Comme dans les autres ministères, l'Etat définit les grandes orientations et renvoie au local la responsabilité de la mise en oeuvre. Ce renvoi au local s'accompagne du renforcement du pouvoir autoritaire local, au détriment des lieux de délibération collective, comme le conseil d'administration où siègent les élus des enseignants, des parents, des lycéens. Evaluation, projet d'établissement, progression, utilisation des horaires : les décisions sont confisquée par le chef d'établissement et son conseil pédagogique. Le CA ne peut plus s'exprimer que sur les propositions de ceux-ci, et en cas de désaccord en CA, après deux votes négatifs, c'est le chef d'établissement, et non plus le recteur, qui arrête les décisions.

Les suppressions de poste

Aux dires même de l'administration, les baisses du nombre d'élèves scolarisés sont terminées. Les suppressions de poste, elles, se poursuivent. Notre académie, bien que sous-dotée, perdra en 2010, 89 emplois de titulaires et 329 emplois de stagiaires, ce qui revient à une perte de 345 emplois en Equivalents temps plein. Nouvelle saignée, redoutable pour le remplacement et les établissements, avec des conséquences particulières cette année sur le mouvement de personnels et les compléments de services, car des postes vont être soustraits du mouvement pour affecter les premiers lauréats des concours post-masterisation.

CA académique
Elargie aux sections syndicales d'établissements
Vendredi 8 janvier 2010
de 14 h à 17 h
au Lycée Thiers - Marseille

CA de mobilisation et de préparation des interventions syndicales dans le cadre des demi-journées banalisées.